

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DEP! :- 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr. Hors Du DEPt :-

Les abonnements se paient d'avance. - Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, no 34 et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

Chomin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS 10 h. 25m matin.

Départs de CAHORS 6 h. 35 m matin. 5 h 1 soir. 10 h 47 12 » 55 » soir. 5 » 45 » »

LIBOS VILLENEUVE-SUR-LOT 8 h. 12 m matin. 2 » 38 » soir. 9 h. 22 m matin. 3 » 52 » soir. 7 * 40 D * 9 0 37 " >

BERGERAC AGEN 9 h. 40 m matin. 12 h. 19m matin. 4 » 18 » soir. 5 » 17m soir. 9 » 55 » »

4 h. 7^m matin. 8 » 10^m soir. 4 » 44m matin.

BORDEAUX

PERIGUEUX PARIS 13 h. 38^m matin. 5 » 45m soir. 11 " 7 " "

11 h. 45^m soir. 4 » 39m matin. 2 n 30m soir.

Train de marchandises régulier :

Départ de Cahors - 5 h. « m matin. Arrivée à Cahors - 8 h. 56 m soir.

Train de foire. Départ de Libes. — 7 h. 10 m matin.

Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 m matin.

SOUSCRIPTION NATIONALE Organisés par le Conseil municipal de Cahors

L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

CAHORS

Total des publications précédentes. 43,332 29 Liste adressée par M. Alexandre Lucciana, vice-consul de France à Hodéida 415 00 (Turquie-d'Asie)..... Liste adressée par le directeur du journal l'Eclaireur, à Lunéville..... 21 00 Souscriptions recueillies au cercle de 15 00 l'indépendance, à Toulon..... Liste adressée par M. Carriol, contrôleur 85 00 des tabacs au Bugue (Dordogne).... Liste adressée par M. Cluzel, marchand 41 00 tailleur à Montauban..... 2º Liste adressée par M. Duc. pharma-9 00 cien à Caylus (Tarn-et-Garonne)... Liste adressée par MM Peraldi, com-mandant de la territoriale et Bollé, professeur au Lycée de Troyes, député 239 00 de l'Aube.... Liste adressée par M. Foy Ivan, président du cercle des travailleurs de Clairac (Lot-et-Garonne)..... 57 00 Liste adressée par M. Clariot, aîné, représe tant de commerce à l'Isle en Sorgues (Vaucluse).....Liste adressée par M. Montial, com-59 00 missaire de police de Bourganeuf 51 00 (Creuse)..... Total de la publication..... 44,324 29

Cahors, le 17 Juillet.

Le conflit anglo-français.

Londres. - A la Chambre des communes, M. Gladstone, répondant à M. Northotte, dit français, le 14 juin, le consul anglais était très malade.

La maladie s'était aggravée par suite des préoccupations résultant de la crise politique.

Son secrétaire fut arrêté sous ses yeux et recut l'ordre de partir dans 24 heures.

Le consul mourut dans cet intervalle. Un grand nombre de colons anglais et plusieurs officiers français assistèrent à ses fonérailles.

M. Gladstone ajoute que l'amiral français a empêché toute communication entre un vaisseau de guerre anglais et la côte.

Tous les consuls étrangers, en résidence à Tamatave, ont amené leur pavillon.

En outre du secrétaire du consulat anglais, un missionnaire anglais a été arrêté le 16 juin. On présume qu'il était accusé de correspon-

dre avec les malgaches. Aux renseignements qui lui ont été demandés,

l'amiral français a répondu que la loi devait suivre son cours.

M. Gladstone dit en terminant:

« En vous annonçant ces évènements aussi graves que pénibles, je me bornerai à dire seulement qu'il faut attendre des informations supplémentaires. Nous attendons également du gouvernement français des communications qu'un cas aussi grave comporte et nous avons fait entendre au gouvernement français que nous les attendions. »

Si la courte harangue de M. Gladstone est conçue en terme mesurés et diplomatiques dont un homme d'Etat de cette expérience et un orateur de cette habileté ne se départit jamais, elle est cependant visiblement empreinte d'amertome. On sent que le cabinet de Londres couve, au fond du cœur, une certaine irritation à la suite des opérations entreprises par notre escadre sur les côtes de Madagascar. Nos voisins de-

que lors de l'occupation de Tamatave, par les vraient savoir que, si nous avons été amenés à user de la force pour faire respecter nos droits, c'est bien un pen de leur faute.

Arrivées à

S'ils s'étaient abstenus de prendre ostensiblement parti contre nous; si la presse anglaise avait gardé plus de réserve au lieu de griser les ambassadeurs hovas du bruit de ses déclamations anti-françaises; si l'opinion de l'autre côté de la Manche n'avait pas agi de façon à faire croire que la Grande-Bretagne volerait an secours de la reine Ranavalo, il est probable que cette dernière n'aurait pas opposé une outrageante fin de non-recevoir aux légitimes réclamations du gouvernement de Paris. Si nous avons bombardé Tamatave et les autres points de la côte, ce n'est point pour le plaisir de faire parler la pondre; c'est à notre corps défendant, c'est parce qu'on nous y a contraints et que nous avions à défendre à la fois nos intérêts et notre dignité.

Le ministre de la marine a reçu des nouvelles de Tamatave, apportées le 13 juillet à Zanzibar par un navire étranger.

L'amiral Pierre annonce qu'il a repoussé deux attaques nocturnes les 26 juin et 5 juillet.

Les Hovas ont subi des pertes énormes.

Nous n'avons eu qu'un homme de tué et pas un seul blessé.

La dépêche de l'amiral Pierre est absolument muette sur les incidents qui, suivant des rapports anglais, se seraient produits le 22 juin à Tamalave.

Informations

LE 14 JUILLET A PARIS.

Paris, 14 juillet, soir.

La journée a été pluvieuse.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 17 Juillet 1883.

LES

COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

Prêtant une oreille distraite à ce qui se passait autour de lui, il la regardait attentif; lorsque le sextuor fut terminé, abrégeant l'entretien qu'il avait avec quelques hommes politiques, il se dirigea vers la jeune fille, la saluant, respectueux.

Rougissante, elle lui rendit son salut et baissa les yeux, ne pouvant supporter le regard hardi qui la dévisageait.

La princesse Czerikow causait avec le comte Selvaggia; prenant son bras, elle alla au-devant du grand-duc : s'inclinant, elle

- Monseigneur, permettez-moi de vous présenter le comte Selvaggia, ambassadeur d'Italie; comte, le grand-duc Alexis.

Les regards des deux hommes se croisèrent; Alexis salua, hautain; le comte imita sa froideur. Ils n'avaient pas échangé une parole, le même sentiment de répulsion les

Le grand-duc s'assit sur un divan, auprès

de la princesse Czerikow. Diane se trouvait vis-à-vis de lui ; s'adressant à cette dernière, il la félicita sur son beau talent : elle devint radieuse. Le comte de Montlieu arrivait sur ces entrefaites; il salua Diane d'un geste cordial : elle lui tendit la main. Le visage du comte rayonna.

La comtesse de Meung, qui était tout près, ne perdit rien de ce jeu de scène ; elle en voulait à Diane d'avoir fait une si grande impression sur le comte de Montlieu; elle lui en voulait d'avoir pris sa place sur le théâtre de salon de l'ambassadeur d'Italie; enfin, dernier grief, elle lui en voulait d'avoir su captiver le grand-duc, si dédaigneux, si farouche avec les autres femmes.

La comtesse de Meungavait passé un hiver à Vienne. Le grand-duc y était à cette époque et lui faisait une cour assidue Charmée par cette attitude, elle crut à une passion sérieuse, de sa part et se laissa prendre plus qu'elle n'aurait dû pour sa tranquilli é. S'apercevant enfin de son erreur, désespérée, elle tenta de s'empoisonner.

C'est à cette aventure, qui eut du retentissement à la cour, que le baron de Jancy faisait allusion, étant au château de Maranzis.

La comtesse ne pouvait oublier cette histoire. Considérant l'indifférence du grand. duc comme un affront fait à sa beauté, son ressentiment survécut à son amour.

Comprenant. avec l'instinct des femmes jalouses, que le grand-duc aimait Diane, elle résolut de se venger de tous deux à la fois.

Un mauvais soucire passa sur ses levres; s'avançant vers la princesse Czerikow, elle lui demanda de la présenter à Diane; la princesse s'acquit a de ce devoir. Saluant, la comtesse de Meung dit d'un ton douce-

- Permettez-moi, Mademoiselle, de joindre mes félicitations à celles de vos nombreux

Diane leva la tête, regardant fixement la comtesse. Le grand-duc écoutait, attentif. La comtesse poursuivit :

- J'ai reçu, ce matin, une lettre de Saint-Pétersbourg ; on ne parle à la cour que de votre prochain mariage.

Le coup portait. Diane devint plus blanche que sa robe.

Le grand-duc s'était levé d'un mouvement brusque : on le réveillait de son be u rêve. Ses yeux prirent une expression farouche. Traversant l'espace qui le séparait de Diane, il la toisa, hautain, disant du bout des

- Vous allez vous marier, mademoiselle?

Le ton du grand-duc blessa Diane; le regardant en face, elle répondit d'une voix

- Avec le prince Pierre Véliki.

- Tous mes compliments, Mademoiselle. Il s'inclina ironique. Son regard fixe, dur, enveloppa la jeune fille.

Détournant la tête, il s'éloigna d'un pas tranquille.

Plusieurs averses sont tombées et ont gêné les réjouissances publiques.

Tout a été calme et parfaitement tranquille.

Le Président de la République a adressé au ministre de la guerre la lettre suivante à l'issue de la revue du 14 juillet :

> Paris, le 14 juillet 1883. Mon cher général,

La revue à laquelle nous venons d'assister a été magnifique.

Je vous prie de transmettre mes vives félicitations aux superbes troupes qui ont défilé devant nous, et de recevoir, vous-même, l'expression de toute ma satisfaction.

Votre affectionné: Signé: Jules GRÉVY.

(Officiel). - Le général Thibaudin a été promu grand officier de la Légion d'honneur.

Les troubles de Roubaix

Une dépêche de Roubaix nous apprend que samedi soir, à sept heures, un groupe de trois cents anarchistes, profitant de l'agglomération de curieux attirés sor la grande place de Roubaix par les illominations, a tenté d'envahir l'hôtel-de-ville.

Le commissaire central, à la tête de ses agents, ayant voulu s'opposer à l'envahissement, a été frappé violemment à la tête d'un coup de canne plombée. Son état est grave; car l'évanouissement a soivi et duré plus de deux heures. Un gendarme a été grièvement blessé à la cuisse par un instrument contondant.

Plusieurs brigades de gendarmerie à cheval ont repoussé les manifestants, et deux compagnies de chasseurs à pied ont été envoyées de Lille pour rétablir l'ordre.

M. Maulion, procureur de la République, et M. Moirson, conseiller de préfecture, sont ar-

Le comte Selvaggia était present a rentre. tien : il regarda Diane et le grand-duc. Un éclair sillonna sa pensée; il pressentit un danger pour son amour.

Que signifiait ce regard irrité du grandduc. Où Diane avait-elle pu le voir ? Pourquoi gardait-elle le silence vis-à-vis de lui ?

Voulant éclairer ce mystère irritant, il se rapprocha de la jeune fille ; avec sa grande habitude du monde il dissimula son angoisse. sous un froid sourire, observant, attentif, le jeu des physionomies qui l'entouraient.

Diane reprenait son aplomb, les couleurs revenaient à ses joues ; Mme de Meung, surprise, la regardait méchamment. Voulant appuyer le fer rouge sur la plaie

qu'elle avait faite, elle parla du prince Véliki, vantant son rare mérite, disant :

- C'est un beau cavalier, toutes les femmes seraient sières de porter son nom. Gontran de Montlieu valit visiblement.

L'idée du prochain mariare de Diane le désolait.

Diane répondit, insouciante :

- Je ne sais si le prince Véliki est un beau cavalier, cela m'est indifférent; mais c'est un vrai gentilhomme et un cœur loyal.

L'ambassadeur d'Italie poussa un soupir de satisfaction ; le mal n'était peut-être pas si grand qu'il l'avait cru tout d'abord.

A suivre.

rives sur les lieux à huit heures.

Six arrestations ont été opérées. Les six individus arrêtés ont été trouvés porteurs de casse-tête et de revolvers.

Un télégramme de Lille, 15 joillet, 1 heure du matin, disait que, les troubles de Roubaix prenant un caractère grave, M. Cambon est aussitôt parti pour cette ville.

Enfin une dernière dépêche datée de Roubaix, quatre heures du matin, donne quelques détails sur les mesures prises et sur les derniers incidents de la manifestation.

Six brigades de gendarmerie à cheval occupent les rues aboutissant à la grande place; l'hôtel de ville est gardé par deux compagnies de chasseurs à pied.

A trois heures du matin, de nouveaux groupes d'ouvriers ont traversé la rue Neuve en chantant la Marseillaise.

Le préset et le procureur de la République se tiennent en permanence à l'hôtel de ville.

Le commissaire central, qui a été grièvement blessé à la tête, a repris connaissance, mais son état inspire toujours de sérieuses inquiétudes.

La maladie du comte de Chambord.

Neustad, 15 juillet, midi 50.

Frohsdorf, 11 h. matin. - A l'occasion de la Saint-Henri, une messe a été célébrée dans la chambre du comte de Chambord.

Le malade a reçu ensuite les personnes de son entourage, adressant à chacune quelques pa-

Toutes ces personnes ont remarqué une amélioration dans la voix et la figure du malade, qui a exprimé lui-même la confiance qu'il a dans sa guérison.

Le docteur Meyer a constaté que l'améliora-

L'entourage du comte de Chambord paraît plein d'espoir.

Dom Bosco est arrivé au château ce matin. M. Vulpian est attendu à trois heures cette après-midi.

Neustad, 15 juillet, 7 h. 20 s. Frohsdorf, 6 h. et demie. — L'amélioration générale continue. Les douleurs d'estomac sont cependant revenues plusieurs fois depuis hier.

Le docteur Vulpian a déjà vo plusieurs fois le comte de Chambord. Il a déclaré que les forces revenaient un peu et que l'on pouvait espérer; mais il a refusé d'exprimer une opinion quelconque sur la nature de la maladie avant de l'avoir étudiée.

CHRONIQUE LOCALE

LA FÊTE DU 14 JUILLET.

La sête du 14 juillet a été fortement contrariée par le mauvais temps. C'est grand dommage, car le programme municipal était parfaitement ordonné et nous promettait des attractions exceptionnelles.

Dès la veille, par les soins vigilants de l'architecte de la ville et de l'agent-voyer, tous les édifices communaux étaient richement pavoisés et beaucoup d'établissements particuliers, répondant à l'appel de M. le maire, rivalisaient de zèle et de goût dans la décoration de leurs devantures. Le Cercle républicain, les Cafés Salomon, Donat aîné et Donat jeune, et tutti quanti attiraient tous les regards par la variété de leur ornementation.

Il est vraiment facheux, pour le plaisir des yenx, que tous ces préparatifs aient été en grande partie paralysés par les ondées successives du lendemain.

A part la revue du matin qui a été favorisée d'un temps relativement beau, tout le res e a été plus ou moins gâté par des averses torrentielles. C'est à peine si une perfide éclaircie, tentant la foule avide de distractions, a permis de voir les régates savamment organisées par une Commission compétente, et encore !.... après l'intéressant assant du mât et la course des périssoires, de gros nuages, ouvrant leurs cataractes, ont-ils jeté la panique parmi les spectateurs et provoqué un sauve-qui-peut général. Cette douche, par trop écossaise, n'étant pas au programme.

L'excellente fanfare, la Lyre Cadurcienne, a pu cependant donner son concert sur les Allées

Sur le tard, la rage des éléments s'étant un peu calmée, la population a pu jouir des illuminations forcément incomplètes, de la retraite aux flambeaux un peu ténébreuse et du chant de l'orphéon toujours brillant, sur le balcon de l'Hôtel de Ville. Par une prévoyance dont on doit savoir gré à la monicipalité, le seu d'artifice a été sauvé des eaux et sera tiré à une date

En ce jour de plaisir, les pauvres ont eu leur part. Une large distribution de secours a été faite, dès le matin, et des familles nécessiteuses ont reço, chacune, un livret de la Société de secours mutuels. C'est là la vrai fête; la fête de la fraternité! Le jour où tout l'argent des lampions et des réjouissances publiques servira à soulager les misères, au lieu de s'évanouir en fumée, ce jour-là, peuples et gouvernements, plus soucieux do bien-être durable que de joies bruyantes et éphémères, auront fait on grand pas vers la sa-

NOS DÉPUTÉS.

Dans le scrutin sur la mise à l'ordre du jour des conventions avec les compagnies de chemins

Ont voté pour : MM. Rozière, baron Dufour et comte Murat. S'est abstenu : M. de Valon.

NOS SÉNATEURS.

Le général Thibaudin, ministre de la guerre, a été batto au Sénat, dans la séance de jeudi dernier. Il s'agissait d'on projet sur l'artiflerie de forteresse.

Le renvoi à la commission du contre-projet du général Billot combattu par le général Thibandin, a été adopté par 133 voix contre 118.

MM. Béral et de Verninac, ont voté en faveur du projet Thibaudin.

M. Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

La distribution des prix au lycée de Cahors, est fixée au jeudi 2 août, sous la présidence de M. le recteur de l'académie de Toulouse. Le discours d'usage sera prononcé par M. Combarieu, professeur de seconde.

Une note du secrétariat de l'Académie française fait connaître la liste complète des ouvrages auxquels est attribué, en 1883, le prix Montyon littéraire.

Un prix de 2,500 francs est décerné à notre compatriote M. Gustave Larroumet, pour son ouvrage intitulé : Marivaux, sa vie et ses œuvres.

M. Verdier, procoreur général près la cour d'appel d'Agen, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Notre compatriote, M. Gisbert (Jacques-Auguste), payeur-principal du 19e corps d'armée, vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Notre compatriote, M. Faurie, conseiller à la cour d'appel d'Agen, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

La médaille militaire vient d'être conférée au sapeur du 7° de ligne Montet, Barthélemy, qui compte 20 ans de services et 5 campagnes.

Par décret du 9 juillet courant, la médaille militaire a été accordée aux sous-officiers et gendarmes de la compagnie do Lot, dont les noms suivent:

Capel, Joseph, maréchal-des-logis à Gourdon; 23 ans de services.

Garès, Jean-Baptiste, maréchal-des-logis à Luzech; 19 ans de services, 6 campagnes.

Pelletingeas, Antoine, brigadier à Montong; 25 ans de services, 3 campagnes.

Trotzier, C'ément, gendarme à Cahors: 20 ans de services, 10 campagnes.

Martini, Antoine, gendarme à Assier; 25 ans de services, 7 campagnes.

M. le ministre de l'intérieur a accordé une médaille d'honneur de 1re classe au sieur Alaux, Jean, caporal à la compagnie de sapeurspompiers de Cahors, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve dans plusieurs

Sont nommés officiers d'académie :

M. Cances, instituteor public à Bannes.

L'abbé Serres, desservant de Cornos.

Ont été admis aspirants surnuméraires-percepteurs:

MM. Marcenac, de Cahors. Madrange, de Tolle.

Par décret du président de la République française, en date du 30 juin dernier, M. Lascazes, a été nommé notaire à Cahors, en remplacement de M. Lugan.

Sur la liste des jeunes gens reconnus admissibles à l'Ecole de Saint-Cyr nous remarquous le nom de nos compatriotes Maratuech (Jean-Louis-Vincent) et Combarieu (Charles-Marie-Henri).

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer ses concitoyens que l'ouverture des inventaires (11º partie), des plantations de tabac de la commune de Cahors, est fixée au 18 juillet courant.

Les personnes, qui se livrent à cette culture, devront pour cette époque:

1º Placer sur chaque pièce les étiquettes qui leur ont été remises;

2º Marquer par un jalon la place de chaque pied manquant de leur culture;

3º Veiller à ce qu'il n'existe pas sur leurs plantations des plantes intercalaires;

4º Assister aux opérations do service.

Les deux rosières de Cahors, couronnées le 14 juillet à l'hôtel-de-ville par M. le maire,

Mlles Cros, Mathilde; Ilbert, Marie.

Les Sociétés musicales du Lot se distinguent depuis quelque temps. Après le succès éclatant de la LYRE CADURCIENNE au concours d'Arcachon, voici que les journaux nous apportent les distinctions obtenues, au concours de Bergerac, par la SAINTE-CÉCILE, de Poy-l'Evêque, qui a obtenv:

Concours de lecture à vue : 2º prix, médaille de vermeil.

Concours d'exécution : 1er prix, médaille de vermeil.

Concours de merile : 1er prix.

et l'HARMONIE DE MARTEL qui remporté : Concours de lecture à vue : 2e prix. Concours d'exécution : 1er prix, médaille de vermeil.

LES EMPLOIS DES PERCEPTEURS.

M. Tirard vient de saisir la Chambre d'un projet de loi qui règle d'une façon minutieuse les conditions d'admission et d'avancement dans les emplois de percepteur des contributions directes. Voici l'économie générale de ce projet de loi. Le recrutement des percepteurs s'effectuera exclusivement parmi les percepteurs surnuméraires comptant deux années au moins de stage et ayant subi les épreuves d'un concours; parmi les militaires réformés à la suite de blessures contractées en service, les employés du service de l'assiette de l'impôt, de l'administration centrale des finances, les agents des finances aux colonies, les fondés de pouvoirs et chefs de service des recettes générales ou particulières. Tous les agents civils devront justifier de dix années au moins de service. Est abrogée la disposition qui permettait aux emp'oyés des divers ministères de faire compter leurs années de service pour l'obtention d'une perception. Les percepteurs ne pourront obtenir d'avancement de classe qu'après trois années consécutives passées dans la classe inférieure. En ce qui concerne les militaires, il est réservé aux blessés 2 0/0 des perceptions de 2º classe, 2 0/0 des perceptions de 3e classe, 10 0/0 des perceptions de 4º classe. Les sous-officiers classés en vertu des lois du 24 juillet 1873 et 23 juillet 1881, ont droit à 32 0/0 des perceptions de 5° classe.

APPEL DES RÉSERVISTES

Conformément aux ordres du ministre de la guerre, les réservistes des classes 1874 et 1876 ne recevront pas d'ordre d'appel individuel. L'appel aura lieu en deux séries aux dates indiquées ci-après, savoir :

La première série, du samedi 25 août au vendredi 21 septembre inclusivement.

Cette série comprend : infanterie de ligne, zouaves, tirailleurs, chasseurs à pied, sapeurspompiers, génie et gendarmerie.

La deuxième série — après les manœuvres do mercredi 3 octobre au mardi 30 octobre inclusivement. Cette série comprend : la cavalerie, l'artillerie, le train d'artillerie et les ponton-

La réserve de l'armée de mer, équipages de la flotte, inflrmiers maritimes, artillerie de la marine, infanterie de marine, etc., sera convoquée pour une période d'exercices de 28 jours, comptant du 25 août 1883, les réservistes qui font partie des classes 1874 et 1876 on se sont engagés volontairement du 1er janvier au 31 décembre 1875 et du 1er jauvier au 31 décembre 1877. Sont également appelés les réservistes qui ont obtenu un sursis d'appel l'année der-

CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE.

Le rapport présenté au président de la République par M. Cochery, ministre des postes et des télégraphes, sur les opérations de la Caisse d'épargne postale, en 1882, constate que les versements se sont élevés à . . . 64,634,381

Le montant des remboursements effectués a été de..... 18.810.940

Excédent des versements sur

les remboursements...... 46,823,441

Le département du Lot figure en première ligne parmi ceux dans lesquels le rapport du nombre des déposants, au chiffre de la population, a été le plus élevé; il est vrai qu'il ne vient qu'au 22me rang pour l'importance relative des verse-

Les Bulletins d'épargne, formules sur lesquelles on peut coller des timbres-poste jusqu'à la valeur de un franc et qui sont reçus comme versements en numéraire à la Caisse d'épargne nationale, ont donné lieu, pendant les quatre premiers mois de l'année courante, à 18,790

Depuis le 1er avril dernier, les déposants ne sont plus obligés de se dessaisir de leur livret pour y faire inscrire les versements, comme cela se faisait autrefois.

Enfio, le rapport constate que les Caisses d'épargne privées n'ont eu nullement à souffrir de l'institution de la Caisse d'épargne postale, puisque leurs recettes, qui étaient de 146 millions en 1881, ont fait plus que doubler en 1882 et ont atteint le chiffre de 352 millions. Cela tient à ce que ces deux genres d'établissements répondent à des besoins différents et ont chacun jeur sphère d'action distincte.

LA CONVERSION

Le Journal Officiel publie un décret relatif à la conversion des rentes 5 0/0 en 4 1/2, dont voici les principales dispositions :

Article 1er. - A partir du 2 août 1883, les agents de change près les bourses départementales pourques de parquet, pourront certifier les transferts des inscriptions nominatives du nouvean fonds 4 1/2 0/0, assignées payables à la Trésorerie générale do département où ils exercent, lorsque ces transferts auront pour objet la délivrance d'autres inscriptions nominatives.

Art. 2. - L'agent de change établira une déclaration et un certificat de transfert qui seront revêtos de la signatore du vendeur on de son fondé de ponvoirs spécial. Cette signature sera certifiée par l'agent de change.

Art. 3. - Les transferts seront signés, après vérification, par le trésorier général, agissant en qualité d'agent comptable des transferts.

Le comptable justifiera, à ce titre, de sa gestion, à la cour des comptes.

Art. 4. - Les opérations qui motiveront ces transferts, seront effectuées par les soins de l'agent comptable du Grand-Livre, à Paris, au vu des certificats de transfert et des auciens titres.

Art. 5. — Les inscriptions résultant des transferts, signées par le directeur de la Dette inscrite, visées par l'agent comptable du GrandLivre, seront adressées au trésorier général, qui les certifiera, après les avoir rapprochées des déclarations et les soumettra au visa du préfet, conformément à l'article 4 de la loi du 24 avril

Dernières Nouvelles

Klein Wolkersdorf, 15 juillet.

Consultation de 5 heures du soir :

L'état général est relativement-satisfaisant; l'amélioration des phénomènes de dyspepsie n'a pas fait de nouveaux progrès essentiels.

> Signé: Professeurs Vulpian et Drasche, Dr MAYER.

L'Agence Havas publie la dépêche suivante : Neustadt, 16 juillet.

Hier soir, grand dîner au château de Frohsdorf, en l'honneur de la Saint-Henri, auquel assistaient tous les filèles du comte de Chambord actuellement présents à Frohsdorf, au nombre d'environ six ou sept. Pendant le dîner, que présidait la comtesse, le malade, enveloppé dans sa robe de chambre, arriva à l'improviste dans la salle à manger, sur son fauteuil poussé par trois domestiques, déclarant qu'il voulait passer quelques instants avec ses amis pendant la journée de sa fête. Le comte de Chambord est resté quelque temps et a bu du champagne.

Le comte de Paris est revenu dans la soirée à Paris : il doit rentrer aujourd'hui au châtean d'Eu.

Une rencontre a eu lieu dimanche matin, à sept heures et demie, dans le parc de Si-Cloud, entre MM. Georges Laguerre, avocat, et Henri Deloncle. L'arme choisie était le pistolet. Les deux adversaires ont échangé une balle sans

Le Caire, 16 juillet.

Le choléra a éclaté à Wagsa. Six décès. Le conseil de santé a constaté officiellement l'existence du choléra au Caire.

Lisbonne, 15 juillet.

Le choléra a éclaté à Somatra.

Marseille, 16 juillet.

Le Conseil sanitaire a décidé que les règlements seront appliqués avec la plus extrême riguear. Vingt-cinq gendarmes, commandés par un lieutenant, chargés de la garde de la quarantaine, ont reçu l'ordre de faire feu sur toute personne qui tenterait de s'évader.

Étude de Me Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors.

EXTRAIT

Saisie immobilière

VENTE

SUR FOLLE-ENCHÈRE

Adjudication fixée au onze août prochain.

Suivant deux procès-verbaux, le premier du ministère de Calméjane, huissier à Cahors, en date du dix-neuf novembre mil huit cent soixante-dix-sept, visé, enregistré et dénoncé par exploit du même huissier, en date du vingt novembre dernier, aussi visé et enregis-tré, lesdits procès-verbal et dénonce d'icelui transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-un novembre mil huit cent soixante-dix-sept, volume 72, numéros 47 et 48,

A la requête de M^{mo} Joséphine CALMÉJANE, veuve de M. Alain Calméjane, rentière, habitante et domiciliée de la ville de Cahors, agissant comme héritière générale et universelle dudit feu M. Alain Calméjane, ayant Me Jules Billières pour son avoué constitué prè le Tri-bunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne, audit Cahors, où

Le deuxième du ministère de Cros, huissier à Castelnau, en date du vingt-six novembre dernier, visé, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonce au bureau des hypo-

thèques de Cahors, le huit décembre mil huit cent soixante-dix-sept, volume 73, n° 3, A la requête de M. Alphonse IHEL, négo-ciant, demeurant et domicilié à Mazamet (Tarn), ayant Me Sourbieu pour son avoué constitue près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors, où il demeure,

Il a été procédé : Sur la tête et au préjudice le du sieur Jean-Baptiste Fourniols, ex-teinturier, sans pro-fession; 2º du sieur J.-B. MAZEILIÉ, fils exboucher, propriétaire, tous deux domiciliés de la commune de Castelnau-Montratier, pris, ledit Fourniols, en sa meilleure qualité et encore comme débiteur principal saisi et ledit Mazelié comme tiers détenteur de tout ou partie des biens saisis,

A la saisie réelle des immeubles ci-après :

Biens saisis et à vendre : TROISIÈME LOT

Article sixième

6º Une maison sise à Castelnau, confrontant du nord avec Limayrac et Sabatié, du levant avec la rue transversale de L'Aiguille du midi avec la rue de l'Hospice, et du couchant avec maison Fagère; ladite maison bâtie en pierres et couverte en tuiles creuses; elle se compose d'une pièce au rez-de-chaussée, d'un escalier en bois dans ladite pièce, cave dessous, au premier étage, une chambre avec galetas correspondant; la principale porte d'entrée est sur la rue de l'Hospice, au premier étage, existe une porte donnant sur un petit balcon dans l'angle sud-est de ladite maison, formant un demi-cercle avec une rampe en fer: ladite maison a huit ouvertures y compris les deux ci-dessus, dont quatre au levant et quatre au midi, elle forme partie du numéro 300, section K, de la matrice cadastrale de Castelnau, pour un revenu de un franc cinquante centimes;

Article septième

7º Le sol de ladite maison, formant partie du numéro 300, section K, de ladite matrice de Castelnau, d'une contenance de treize centiares, première classe, pour un revenu de douze centimes:

CINQUIÈME LOT

Article dix-huitième

18º Une terre sise à la Plaine de l'Escalier, formant le numéro 90, section Q, de ladite matrice de Castelnau, d'une contenance de un hectare vingt-trois ares vingt centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de huit francs quarante-neuf centimes. Ces immeubles sont situés dans la commune

dudit Castelnau, canton dudit arrondissement

de Cahors, département du Lot.

L'adjudication en a été faite par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du onze mars mil huit cent soixante-dix-huit, en faveur de dame Anne Sadoul, épouse du sieur Jean-Baptiste Mazelié, institutrice, demeurant

à Vazerac, moyennant le prix de deux mille sept cent soixante francs. Un ordre a été fait pour la distribution des prix de ces biens, et M. Jean-Baptiste Mazelié, ancien notaire à Castelnau, a eté colloqué sur ledit prix pour une somme de treize cent quatre-vingt-dixsept francs soixante-dix centimes. Après la mort de M. Mazelié, le montant de cette collocation a été attribué à la dame Victorine Mazelié, sa fille, épouse de M. Eugène Cestan, médecin, demeurant à Gaillac (Tarn)

Le dix décembre mil huit cent quatre-vingt-un, par exploit de Jean Boudou, huissier à Molières, la dame Victorine Mazelié et le sieur Eugène Cestan, son mari, ont fait signifier leur bordereau de collocation à ladite dame Anna Sadoul et au sieur Mazelié, son mari, avec commandement; mais ces derniers n'ont rien payé.

En conséquence, les immeubles ci-dessus décrits seront vendus sur folle enchère, sur leur tête, à la requête desdits époux Cestan, qui ont constitué pour leur avoué à cet effet M° Scipion Delbreil, près le tribunal civil de Cahors, demeurant dans cette ville, cours de la Chartneyea par 10 de la Chartreuse, nº 10.

L'adjudication en sera faite le onze août mil huit cent quatre-vingt-trois, à l'heure de midi, au Palais de Justice de la ville de Cahors, à l'audience des criées dudit tribunal.

Elle aura lieu en deux lots, composés comme il est dit ci-dessus, sur la mise à prix, sa-

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors, le seize juillet mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le mil huit cent quatre-vingt-trois, fo reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: DALAT.

Bourse de Paris.

Cours du 17 Juillet.

- 41/2 p. °/0..... - 5 p. °/0 111.80 108.80

Étude de Me LOUIS BOUSQUET, avoué licencié à Cahors, rue Fénélon, nº 7.

VENTE

Saisie immobilière

A l'audience des criées du Tribunal civil séant à Cahors, au Palais de Justice, le samedi onze août mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis.

Suivant procès-verbal du ministère de Me Contou, huissier à Cahors, en date du deux mai mil huit cent quatre-vingt-trois, visé et et enregistre, dénoncé à la partie saisie, suivant exploit dudit huissier, en date du cinc mai mil huit cent quatre-vingt-trois, aussi visé et enregistré, conformément à la loi; lesdits procès-verbal de saisie et exploit de dénonciation, transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le sept mai mil huit cent quatre-vingt-trois, volume 88, numéro 12

Et à la requête de M. Michel David, pro-priétaire, domicilié aux Junies, commune de

Sur la tête et au préjudice de : 1º Labro, Antoine, et 2º dame Rigal, Pétro-nille, mariés, propriétaires, domiciliés dans la commune de Calamane,

Il a été procédé à la saisie réelle des immeubles dont la désignation sera ci-desus établie. Le cahier des charges sur lequel se poursuit la vente a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où toute personne est admise à en prendre connaissance.

Les lecture et publication dudit cahier ont eu lieu à l'audience des criées dudit tribunal. le samedi trente juin mil huit cent quatrevingt-trois, et le tribunal, en donnant acte de cette formalité, a fixé la vente desdits immeubles au onze août.

En conséquence, et à la requête de M. Michel David, propriétaire, domicilié aux Junies, commune de Cahors, lequel a constitué pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, Me Bousquet, licencié en droit, demeurant à Cahors, rue Fénelon, no 7, Contre lesdits époux Labro susnommés,

Il sera procédé, le samedi onze août mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis, à l'audience du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, à la vente des immeubles ci-après.

Les frais de poursuite et de vente seront payables par l'adjudicataire, en sus de son prix d'adjudication.

DESIGNATION

TELLE QU'ELLE EST FATTE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE DES IMMEUBLES A VENDRE ET LOTIS-

PREMIER LOT.

1º Article premier de la saisie: Un pré, situé au lieu de Rouby, commune de l

Calamane, formant le numéro 57, section A du plan cadastral de ladite commune de Calamane, de contenance environ de neuf ares, soixante-quinze centiares;

2º Article deux de la saisie:

Une terre, située au même lieu appelé Rouby, même commune de Calamane, formant le numero 58, section A dudit plan, de contenance environ de onze ares, cinq centiares.

DEUXIÈME LOT.

1º Article trois de la saisie:

Un pré, situé au lieu de Combe Ségade, commune de Calamane, formant le numéro 918, section B du plan cadastral de ladite commune de Calamane, de contenance environ de quatre ares, cinquante centiares;

2º Article quatre de la saisie:

Une pâture, située au même lieu dit Combe de Ségade, commune de Calamane, formant le numéro 919, section B du plan cadastral de ladite commune de Calamane, de contenance environ de cinq ares, cinquante centiares;

3º Article cinq de la saisie:

Un bois, situé au lieu de Combe de Crose, commune de Calamane, formant le numéro 669, section B du plan cadastral de ladite commune de Calamane, de contenance environ de trois ares, trente centiares;

4º Article six de la saisie:

Une pâture, située au même lieu de Combe de Crose, commune de Calamane, formant le numéro 670, section B du plan cadastral de ladite commune de Calamane, de contenance environ de vingt-un ares, vingt centiares;

5º Article dix-huit de la saisie:

Un bois, situé au lieu dit Combe Nègre, commune de Calamane, formant le numéro 230, section B, du plan cadastral de ladite commune de Calamane, de contenance environ de treize ares, cinquante centiares.

TROISIÈME LOT.

1º Article sept de la saisie:

Une pâture, située au lieu de Combe de la Croix, commune de Calamane, formant le numéro 681, section A du plan cadastral de ladite commune de Calamane, de contenance environ de treize ares, cinquante centiares;

2º Article huit de la saisie:

Une vigne, située au même lieu de Combe de la Croix, commune de Galamane, formant le numéro 682, section A du plan cadastral de ladite commune de Calamane, de contenance environ de sept ares, vingt centiares;

3º Article neuf de la saisie :

Une pâture, située au même lieu de Combe de la Croix, commune de Calamane, formant le numéro 683, section A du plan cadastral de ladite commune de Calamane, de contenance environ de huit ares, cinquante centiares;

4º Article dix de la saisie:

de la Croix, commune de Calamane, formant le numéro 684, section A du plan cadastral de ladite commune de Calamane, de contenance environ de neuf ares, dix centiares;

4° Article onze de la saisie :

Une terre, située au même lieu dit Combe

de la Croix, commune de Calamane, formant le numéro 685, section A du plan cadastral de

ladite commune de Calamane, de contenance environ de cinq ares, dix centiares; 5º Article douze de la saisie: Une pâture, située au même lieu dit Combe de la Croix commune de Calamane, formant

le numéro 718, section A du plan cadastral de la commune de Calamane de contenance environ de dix ares, soixante centiares;

6º Article treize de la saisie : Una viena située au même lieu de Combe de la Croix, commune de Calamane formant le numéro 719, section A du plan de ladite commune de Calamane, de contenance environ

de trente-deux ares, cinquante centiares; 7º Article quatorze de la saisie:

Une terre, située au même lieu de Combe de la Croix, commune de Calamane, formant le numéro 720, section A du plan cadastral de ladite commune de Calamane, de contenance environ de quatre ares;

8º Article quinze de la saisie:

Un bois, situé au lieu dit Pique Peyre, commune de Calamane, formant le numéro 899, section A du plan cadastral de ladite commune de Calamane, de contenance environ de six ares, trente centiares;

9º Article seize de la saisie :

Une vigne, située au lieu de Pique Peyre, commune de Calamane, formant le numéro 900, section A du plan cadastral de ladite commune de Calamane, de contenance environ de dix-huit ares, soixante centiares;

10° Article dix-sept de la saisie :

Une terre, située au même lieu de Pique Peyre, commune de Calamane, formant le numéro 810, section A du plan cadastral de la commune de Calamane, de contenance environ de sept ares, quarante centiares;

QUATRIÈME LOT.

1° Article vingt-un de la saisie:

Une terre, située au lieu de Calamane, commune de ce nom, formant le numéro 502, section A du plan cadastral de ladite commune de Calamane, de contenance d'environ neuf ares, cinquante centiares;

2º Article vingt-deux de la saisie:

Une maison, située au lieu de Calamane, commune de ce nom, formant le numéro 500, section A du plan cadastral de cette commune de Calamane;

3º Article vingt-trois de la saisie.

Sol, grange et cour situés au même lieu et Une vigne, située au même lieu de Combe | commune de Calamane, formant le numéro 500,

section A du plan cadastral de ladite commune de contenance environ de un are soixantequinze centiares.

La maison désignée se compose d'un premier étage, d'une cave ou cellier et d'un galetas; elle est construite en pierre moëllons, elle est couverte en tuiles plates et en partie en tuiles creuses; son toit est à deux tombants d'eau; sa principale porte d'entrée est située au nord où l'on arrive au moyen de quatre degrés d'escalier; elle confronte du nord avec cour des saisis, chemin et maison Iches; de l'est, avec granges des sieurs Iches et Rollès, lesquelles granges sont séparées de la maison du saisi par une petite ruelle; de l'ouest, avec terre des saisis et avec maison du sieur Lacarrière, et du sud, avec chemin de service et maison dudit Lacarrière; à côté et attenant de cette maison se trouve la grange ci-dessus énoncée elle est couverte en tuiles creuses dites canal; son toit est à deux tombants d'eau; elle est construite en pierre moëllons; sa porte est située sur ladite cour. Cette grange, située au nord-ouest de la maison saisie, renferme une étable à cochons ou à brebis. À côté et attenant à la grange cidessus décrite, se trouve construit en pierre moëllons un pigeonnier; son toit est à quatre tombants d'eau et couvert en tuiles plates, et confronte, au nord, avec chemin public; à l'est, avec cour; au sud, avec grange et est la propriété des saisis, d'après les renseignements qui ont été fournis par la femme dudit Labro.

Mise à prix

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de:

Pour le premier lot, dix francs, ci... 10 » Pour le deuxième lot, dix francs, ci. 10 >> Pour le troisième lot, dix francs, ci. 10 >>

Pour le quatrième lot, dix francs, ci 10 > en sus des charges.

Conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué de la partie poursuivante, soussigné. Cahors, le douze juillet mil huit cent qua-

tre-vingt-trois.

Signé: L. BOUSQUET. mil huit cent quatre-vingt-trois, Fo recu un franc quatre-vingt-huit

centimes, décimes compris. Signé : DALAT.

S'adresser, pour plus amples renseigne-ments, à M° L. Bousquet, en son étude susindiquée, lequel pourra ètre chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

Cahors, Imp. Laytou, rue du Lycée.

BIBLIOGRAPHIE

POUR PARAITRE LE 21 JUILLET ET TOUS LES SAMEDIS

LES GRIMACES

Octave MIRBEAU

Rédacteur en chef.

Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr. — 3 mois, 8 fr. 50. Le Numéro : 50 centimes

Paris, 35, Boulevards des Capucines

LE TÉLÉGRAPHE, journal républicain de Paris (8° année), a une édition spéciale pour les départements; il donne jusqu'à six heures du soir les dernières dépêches et le compte rendu des séances du Parlement, grâce au fil télégraphique qui le relie avec les Chambres. — Prix: Trois mois, 12 fr. — Six mois, 24 fr. — Un an, 48 fr. — Le numéro: 15 centimes. — Bureau à Paris, rue Montmartre, 123.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du Nº 745, du 14 juillet 1883: J.-A Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Foucher de Careil. Les haras en 1883. IV. — De la Morvonnais. Exposition d'ostréiculture à Vannes. — Bruyère. Les races ovines des Pyrénées. — Charpentier. Presse à fourrages de M. Texier. — Stephen David. — Etudes sur le topinambour. II. — Rigal. Concours régional de Foix. Exposition industrielle. — Menault. — Con-

cours du Comice d'encouragement à l'agriculture.

— Laverrière. Concours régional de Rochefort. III.

— Sagnier Bibliographie agricole. — Sagnier.
Société nationale d'agriculture. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles:

— Féron. Bulletin financier. — Gravures noires.
Presse à fourrages de M. Texier.

MUSÉE DES FAMILLES, paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 15 juil-let 1883. — Dans mille ans, par Emile Calvet. — Thévenard et Laurette, par J. Lavergne. — Un premier voyage en mer, par l'amiral Werner, traduction de Noë. — Musique et musiciens; La musique flamande, de M. Peter Benoit, par Daniel Bernard. — Lettres sur le théâtre, par A. de Villeneuve. — La science en famille, par L. Balthazard. — Correspondances et concours, par Eugène Muller. — — Illustrations par Néhlig, Ray, Ginos, Gaillard, etc. — Paris, un an, 14 francs, Départements 16 francs, à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot,

ST-NICOLAS, 4° année. Sommaire du n° 32.

— 12 juillet 1883. — La dernière aventure du père Lustucru et de la mère Michel (Magguenousse). — A la recherche d'une ménagerie (Eudoxie Dupuis). — La petite mendiante (Musique de L. Dauphin). — La semaine de Jean Coliquard (Louise Drevet). — Les études du Petit Pierre (Georges Fath). — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par Robert Tinant, H. Faber, B. de Monvel, Georges Fath, Gaillard, etc. — Bureau à la librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 553º livraison (7 juin 1883). TEXTE: Caline, par M¹¹º Zénaïde Fleuriot. — Les pistachiers, par M^mº Barbé. — La peau du tigre, par Louis Rousselet. — Le cheval, par E. Duhousset. — Dessins: Fra

pont, Faguet, E. Bayard, Tofani. — Bureaux à la librairie Hachette, et Cle, 79, houlevard Saint-Germain, à Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, journal universet d'électricité. — Bureaux 51, rue Vivienne, à Paris. — Sommaire du numéro du 14 juillet 1883. — Revue téléphonique; Th. du Moncel. — Sur une application du transport électrique de la force; Frank Geraldy. — Exposition Internationale d'Électricité de Munich: Les installations de mesures; Aug Guerout. — Description de quelques freins électriques (2º article); Gustave Richard. — Revue des travaux récents en électricité: Moyen de désaimanter les montres qui ont été aimantées par le voisinage d'un champ magnétique puissant, par M. Marcel Deprez. — Sur les rapports de l'induction avec les actions électro-dynamiques et sur une loi générale de l'induction, par M. Quet. — Sur la dilatation électrique du verre, par M. Quincke. — Appareils du professeur Hughes pour l'étude du magnétisme. — Téléphone magnétique à aimants multiples, de M. J. Pollard. — Résumé des brevets d'invention; Camille Grollet. — Faits divers.

LA GAZETTE ILLUSTRÉE, Sommaire du numéro 22. — 14 juillet 1883. — Bureau 27, rue de Richelieu, 27. — Texte. — Gazette de la Semaine, par Albert Laurent. — Choses et autres. — Histoire fantaisistes: Pendant la canicule, par Paul Belon — Causeries musicales, par Gaston Dubreuilh. — Le comte de Chambord, par P. B. — Noris, par Jules Claretie. — Croquis militaires, par Emile Rousselle. — Roman: Lucienne, par Georges Bastard. — Gazette financière, par X. — Jeux d'esprit, par Alcide Chapeau. — Gravures. — Noris, dessin et composition de Sergent. — Le marquis de Rays, dessin et composition de Dupuy. — Le comte de Chambord, dessin de Nôble. — Les préparatifs du 14 juillet, le groupe de Falguière au Trocadéro, dessin et composition d'Alexis Lemaistre.

21 RÉCOMPENSES 100 PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE





D'OR

URGEAUD & LACOSTI

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

MEDAILLE D'OR, D'OR LOS Papetiers.

CESTUMES

sur mesure

pour

HOMMES

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

N-B TAIR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapportss. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises de tétrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

BAYLES, JNE RUE DE LA LIBERTE, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvers chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, coloriés, sumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, bygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÉVRERIE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES

DE LIEGE.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICIANES HYGIÉNIQUES



La Bretelle Américaine élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils ainé, 16, rue de la Liberté, Cahore machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC



MACHINES A COUDRE

De la Maison BARIQUAND et Fils

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.)

Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.

Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS,

successeur de M. Cangardel 4m.

CHOCOLAT MENOR TABLE

A LOUER DE SUITE UN VASTE APPARTEMENT

DE HUIT PIÈCES

Donnant sur le cours Fénelon S'adresser au bureau du Jonrnal.

UN JOURNAL POUR RIEN

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents:

1º Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles: Les Soirées du Village et du Château:

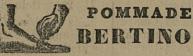
2º Des primes variées en tous genres: Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.

bois, Epicerie, etc., etc.

3º Des représentants du tournal
sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pours leurs achats.

On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du JOURNAL DU LOT, chargé de recevoir les abonnements.
Édition spéciale pour les membres du

(Décors et architecture religieuse).



Pour la guérison radicale et infaillible des cors au pieds, durillons et œils de perdrix, 1 franc le flacon.

Dépôt Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.

Le Propriétaire-Gérant A Laytou.

DU PHYLLOXÉRA

LA VIGNE FRANÇAISE

Sa régénération possible par un procédé éminemment pratique et à bon marché

PAR M. GUILHOU

Expert-Géomètre, propriétaire-vittculteur à la Croze, St-Vincent-sur-Lot.

Prix: 25 centimes.

En vente: Chez E. DELSAUD, Sr de CRAYSSAC, Libraire, rue de la Mairie, Cahors

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés: préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison · Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS MODÉRÉS.